



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1 OCTOBRE 2019

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE.**

Le Conseil municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmises le 16 juin 2019 à la Ville

- 4 - **CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT PAR LE SDEI À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Le Conseil municipal, approuve le principe de la perception de fonds de concours au titre de l'année 2019 ; il autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SDEI au titre de l'année 2019 ainsi que tout document annexe s'y afférent.

- 5 - **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019**

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2019 approuvé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2018.

- 6 - **SUBVENTION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE (A.N.A.C.R. INDRE)**

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2019 une subvention de 270 € à l'association nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance – ANACR Indre.

7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL DE LA LIGUE DE FOOTBALL DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA RÉNOVATION DU SOL DE SA STRUCTURE COUVERTE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2019, une subvention d'investissement de 20 000 € au Centre Technique Régional ; il autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du gymnase, pour les années sportives 2019-2020 et 2020-2021.

8 - UTILISATION DES TICKETS LOISIRS C.A.F. PAR LES STRUCTURES MUNICIPALES : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'HABILITATION

Le Conseil municipal approuve les conventions et autorise le Maire ou son représentant à les signer.

9 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CHÂTEAUX EVENTS POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport de l'EPIC Châteaux Events pour l'année 2018.

10 - APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE BERTRAND

Le Conseil municipal approuve le Projet Scientifique et Culturel du musée Bertrand pour la période 2019-2023 ; il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

11 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (C.E.J) SIGNÉ AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE (C.A.F) POUR LA PÉRIODE 2019-2022.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

12 - EXTENSION DES SERVICES PROPOSÉS POUR L'ESPACE SÉCURISÉ "MON COMPTE PARTENAIRE" DE LA CAF

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir en lien avec cette opération et les avenants à venir si d'autres évolutions étaient proposées par la Caf sur ce portail internet.

13 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE "ACCUEIL DU JEUNE ENFANT"

Le Conseil municipal approuve le contenu de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique « accueil du jeune enfant » pour l'accueil familial « Le Jardin des Lutins » et les accueils collectifs « La Maison des Lutins », « L'Espace Enfance Les Papillons » et le « Multi-accueil La Pingaudière ». Il autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, les actes à intervenir en lien avec cette opération et les avenants à venir si des évolutions étaient proposées par la Caf.

14 - CLASSE RELAIS DU COLLÈGE BEAULIEU (RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU MOULIN DE LA VALLA)

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer cette convention qui sera applicable du 17 octobre 2019 au 16 octobre 2022.

15 - CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE LA MISSION LOCALE AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration du personnel de la Mission Locale au sein des restaurants municipaux, pour une période allant du 16 novembre 2019 au 15 novembre 2022.

16 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES ESPACES CULTURELS (A.G.E.C.) AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration du personnel de l'A.G.E.C. au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans, à compter du 16 novembre 2019.

17 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES AGENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE CHÂTEAUROUX AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration des agents du C.C.A.S. au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans, à compter du 16 novembre 2019.

18 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES AGENTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SY.T.O.M) AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la restauration des agents du SY.T.O.M. au sein des restaurants municipaux, pour la période allant du 16 novembre 2019 au 15 novembre 2022.

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS AU HAMEAU DE GÂTÎNES DE VALENÇAY PAR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la fourniture de repas au Hameau de Gâtines de Valençay par la restauration municipale de Châteauroux, pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022.

20 - CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ AXIMA AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration du personnel d'AXIMA au sein des restaurants municipaux, pour une période de 3 ans, à compter du 2 octobre 2019.

21 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE LA CLASSE RELAIS À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION LA VALLA

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à l'accueil des élèves de la classe relais au sein de l'office de la Valla pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022.

22 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil municipal fixe la participation par enfant en école élémentaire à 369,86 € et à 715,10 € par enfant en école maternelle.

23 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAUROUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil municipal approuve la révision de la participation des communes et communautés de communes concernées par la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles de Châteauroux, pour l'année scolaire 2019-2020, à 369,86 € par enfant en école élémentaire et 715,10 € par enfant en école maternelle.

24 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) DE L'INDRE ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX - PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS "EXTRASCOLAIRE" ET "PÉRISCOLAIRE"

Le Conseil municipal approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service des accueils périscolaires et extrascolaires, il autorise le Maire ou son représentant, à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre, applicables pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

25 - AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT "PRESTATION DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS" SIGNÉE ENTRE LA C.A.F. DE L'INDRE ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR L'ACCUEIL ADOLESCENT (PÔLE ADOS)

Le Conseil municipal approuve cet avenant, il autorise le Maire ou son représentant, à le signer.

26 - REMISE GRACIEUSE DE CRÉANCES POUR DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES.

Le Conseil municipal accepte la remise gracieuse de cette créance pour la somme de 45 €.

27 - DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES

Le Conseil municipal approuve ces choix et attribue les subventions aux associations et institutions présentées dans le tableau ci-dessous :

PROJET	ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION	SUBVENTION PROPOSEE
Séjour Meschers	Dispositif de réussite éducative	Séjour mer. 35 jeunes de 8 à 17 ans issus des quartiers politique de la Ville et suivis par le D.R.E. sont partis durant 6 jours à Meschers.	4 000,00 €
	Union française des œuvres Laïques d'éducation physique	Séjour Mer. En partenariat avec le D.R.E., l'U.F.O.L.E.P. a encadré les jeunes de 13 à 17 ans du séjour à Meschers.	1 500,00 €
Séjour prévention	Centre communal d'action sociale	Séjour en août pour 7 jeunes suivis par le service de prévention spécialisée du C.C.A.S.	1 000,00 €
Animation de rue	Boxing club savate de châteauroux	Animations de rue pour les jeunes des quartiers St Jean et St Jacques. 1 semaine en août, 2 semaines en octobre et 1 semaine en décembre.	1 500,00 €
TOTAL :			8 000,00 €

28 - DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal valide ces choix et attribue les subventions aux associations ci-dessous mentionnées pour la mise en place de d'actions en faveur de la jeunesse.

Organisme	Intitulé de l'action	Subvention proposée
Le Poinçonnet Basket	Stage d'initiation au basket pour des jeunes issus des différents quartiers de Châteauroux âgés de 11 à 17 ans.	850,00 €
F.O.L. de l'Indre	Stage de découverte des métiers de l'animation pour un groupe de 12 jeunes de 16 à 17 ans.	2 200,00 €
D.A.R.C.	Stage de percussions et de hip-hop pour un groupe de 20 jeunes de 11 à 17 ans.	2 500,00 €
Kibo No Yume	Animation d'un Escape Game personnalisé clé en main	1 500,00 €
Total		7 050,00 €

29 - AVENANT DE PRESTATION DE SERVICE - ACCUEIL DE LOISIRS ALSH ACCUEIL ADOLESCENT

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE CENTRE SOCIAL ANIMATION ET COORDINATION

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

31 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS, PSOALSH+, EXTRASCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement, ainsi que tous les avenants correspondants.

32 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS, PSOALSH, MERCREDIS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement, ainsi que tous les avenants correspondants.

33 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS ALSH, EXTRASCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre, les conventions d'objectifs et de financement, ainsi que tous les avenants correspondants.

34 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, PÉRISCOLAIRE - PLAN MERCREDIS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec la CAF de l'Indre, les conventions d'objectifs et de financement, ainsi que tous les avenants correspondants.

35 - CONVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ENTRE ENEDIS, L'ETAT, CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA VILLE DE DÉOLS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec Enedis, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Déols, afin de poursuivre ce partenariat.

36 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX, L'AGGLOMÉRATION DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET LE SYTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUROUX POUR LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE CONTENEURS À VERRE ENTERRÉS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Agglomération de Châteauroux Métropole et le SYTOM de la Région de Châteauroux, ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

37 - APPLICATION DU DROIT DES SOLS : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION SERVICE COMMUN

Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols.

38 - DÉNOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DES FRÈRES PICHETTE

Le Conseil municipal dénomme la rue principale du Lotissement des Frères Pichette, rue Henri et James Pichette, il décide de dénommer sa prolongation « rue Henriette Labonne. »

39 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE À L'ANGLE DE LA ROCADE, DE LA RN 20 ET LE BOULEVARD D'ANVAUX

Le Conseil municipal dénomme :

- la voie « allée de la Céramique », (rue allant de la rocade à Cerabati)
- la voie « allée de l'imprimerie », (rue perpendiculaire au boulevard d'Anvaux)

40 - DÉNOMINATION DE LA TRIBUNE DE L'HIPPODROME

La société des courses, propriétaire de l'Hippodrome du Petit Valençay à Châteauroux, a souhaité honorer la mémoire de Marcel Boussac, industriel et éleveur de chevaux, né à Châteauroux le 17 avril 1889. Elle a souhaité dénommer la tribune de cet équipement : Tribune Marcel-Boussac.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision et approuve cette dénomination.

41 - PROTOCOLE DE RÉSILIATION DU BAIL CHÂTEAUROUX SAINT DENIS LA POSTE

Le Conseil municipal approuve les termes du protocole de résiliation du bail à intervenir entre la Ville de Châteauroux et la société Locaposte, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole et tout acte en ce sens.

42 - CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ CP N° 115 À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MADAME LAVENU

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle CP 115, d'une surface de 692 m², sise commune de Châteauroux, au prix de 55 € m² soit 38 060€ TTC au profit de Madame Lavenu, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

43 - ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE - LES FERRANDES DOSSIER ROUX

Le Conseil municipal approuve l'intégration de la parcelle AV n° 78 dans le domaine communal.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté constatant cette intégration et à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

44 - ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE - LES FERRANDES DOSSIER BERTHET

Le Conseil municipal approuve l'intégration de la parcelle AV n° 22 dans le domaine communal.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté constatant cette intégration et à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

45 - LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX RUE DE LA POSTE

Le Conseil municipal approuve les termes du bail commercial à intervenir entre la Ville de Châteauroux et la société Commedia pour la location du local de 772,80 m² sis 4bis, 4ter, 6 et 6bis rue de la Poste.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

46 - SASP « LA BERRICHONNE FOOTBALL » - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STADE GASTON PETIT

Le Conseil municipal autorise le renouvellement de la convention d'occupation du stade Gaston Petit par la SASP « La Berrichonne Football », pour la saison 2019-2020, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, moyennant un loyer de 12 500 euros H.T.et de 6 208,33 HT pour les matchs de coupe. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

47 - VŒU « FAIRE DE CHATEAUROUX UNE COMMUNE ZERO PESTICIDE » (présenté par AYMERIC COMPAIN CONSEILLER MUNICIPAL DE LA FRANCE INSOUMISE

Le Conseil municipal rejette ce vœu.

Le Maire,

Gil Avérous